

A ce sentiment de nationalisme et d'anti-colonialisme qui a contribué à renforcer le communisme en Asie, il faut ajouter les domaines social et économique où s'alimente le communisme et auxquels on prête de plus en plus attention. Il a été question plus d'une fois ici de cet aspect important du problème. Personne ne niera que la faim pousse les hommes vers le communisme. La promesse de l'abondance est toujours séduisante pour qui ne possède rien. Nous de l'Ouest avons indiqué que nous saisissons un tel argument en recourant à divers programmes d'assistance économique et technique. Cette aide devrait concourir à entraver la propension à embrasser le communisme, parce qu'on améliore par là le niveau de vie et on démontre que cela est possible sans perte de liberté politique, tout simplement dans le cadre du régime démocratique.

Mais, monsieur l'Orateur, nous ne devons pas oublier que ces aspects sociaux et économiques ne constituent qu'un des éléments de ce problème complexe. Selon moi, s'en tenir à cela nous exposerait à trop simplifier les questions en jeu en Asie. En face des problèmes effroyables dans les domaines de la défense et de la politique que comporte la naissance d'une Asie libre, il est facile de se laisser aller à penser que nous pouvons assurer le salut de l'Asie uniquement grâce à l'aide économique (c'est souvent ce qui se dit), que nous pouvons nous débarrasser du communisme en y mettant le prix et nous procurer la paix à nous-mêmes uniquement en augmentant notre assistance économique.

A mon sens, il n'y a là, malheureusement, qu'une consolante illusion, bien que je ne compte pas pour peu de chose une telle aide économique. On sait évidemment que ce que recherche le monde occidental, c'est d'aider les peuples asiatiques à s'aider eux-mêmes. J'ose affirmer que ce continent ne sera ni épargné ni même aidé, à la longue, par le recours à une assistance sans but ou qui n'est accordée qu'en retour d'un appui politique, ni par les efforts d'Occidentaux, si bien intentionnés qu'ils soient, tâchant de diriger les forces politiques et économiques des États asiatiques. Le danger qui menace l'Asie vient de faiblesses auxquelles on ne remédiera pas seulement en déversant des millions et des millions de dollars ou de livres sterling destinés à l'exécution de programmes qui n'ont pas été suffisamment mûris.

Les puissances occidentales peuvent évidemment se rendre utiles à cet égard; mais elles peuvent se rendre encore plus utiles en collaborant dans un esprit d'entente mutuelle, de respect et de soutien avec les chefs véritables des peuples asiatiques. La démocratie,—ce qui ne veut pas nécessairement dire

notre genre de démocratie parlementaire,—ne peut être instaurée dans ces régions sans que ces peuples y apportent eux-mêmes leurs efforts. A mon avis, le principal problème qui se pose actuellement aux Asiatiques est donc de mettre sur pied, comme l'ont fait certains États asiatiques, des gouvernements et des administrations qui soient assez forts, assez libres et assez incorruptibles pour que l'aide et l'appui apportés par les puissances occidentales puisse servir à faire régner la loi et le bon ordre, la liberté et la prospérité, conditions qui seules peuvent faire échec à l'attraction du communisme.

Monsieur l'Orateur, j'ignore s'il y a un pays où l'on s'efforce d'une façon plus significative de résoudre ces problèmes dans toutes leurs ramifications et sur tous les secteurs du front qu'en Indochine. Je voudrais donc parler un peu de la situation dans ce pays, surtout à cause de notre participation, avec l'Inde et la Pologne, à la surveillance des accords relatifs à la suspension des hostilités en Indochine.

Le règlement auquel on est parvenu en juillet dernier, à Genève, comportait des ententes de trêve pour le Viet-nam, le Laos et le Cambodge. Ces ententes prévoyaient l'institution de trois commissions internationales de surveillance distinctes, dont chacune comptait comme membre des représentants de l'Inde, de la Pologne et du Canada, et se voyait conférer la tâche de surveiller l'exécution de l'accord sur la cessation des hostilités, pour le pays auquel elle était spécialement affectée.

Toutefois, dans chaque cas (point qu'on tend parfois à oublier) l'exécution des termes de l'entente de suspension des hostilités incombe aux deux parties directement intéressées. Les commissions internationales n'ont aucune autorité pour imposer ces termes, leurs fonctions ne comportant que la médiation, la surveillance et le domaine judiciaire.

Au Viet-nam, les principales dispositions de l'accord de la cessation des hostilités concernant le retrait et le redéploiement des troupes françaises du Viet-nam du nord et des effectifs du Vietminh venant du sud ont été jusqu'ici assez bien exécutées. Le regroupement devant se terminer le 18 mai, je crois, et qui s'est déroulé sans incident grave, est maintenant déjà bien avancé. C'est une réalisation qui n'est pas sans importance. Nous pouvons, à mon avis, éprouver quelque satisfaction en apprenant que la commission internationale, dont le Canada fait partie, a, en tant que surveillant et médiateur, contribué à établir cet état de choses.

Relativement aux clauses de l'accord sur la cessation des hostilités, clauses qui avaient pour objet de maintenir le *statu quo* militaire et d'interdire l'introduction de troupes